



JANVIER - FÉVRIER

N° 1 - 2000

INFORMATIONS VERNIER

UN BUDGET ÉQUILIBRÉ GRÂCE AU RETOUR DE LA CROISSANCE

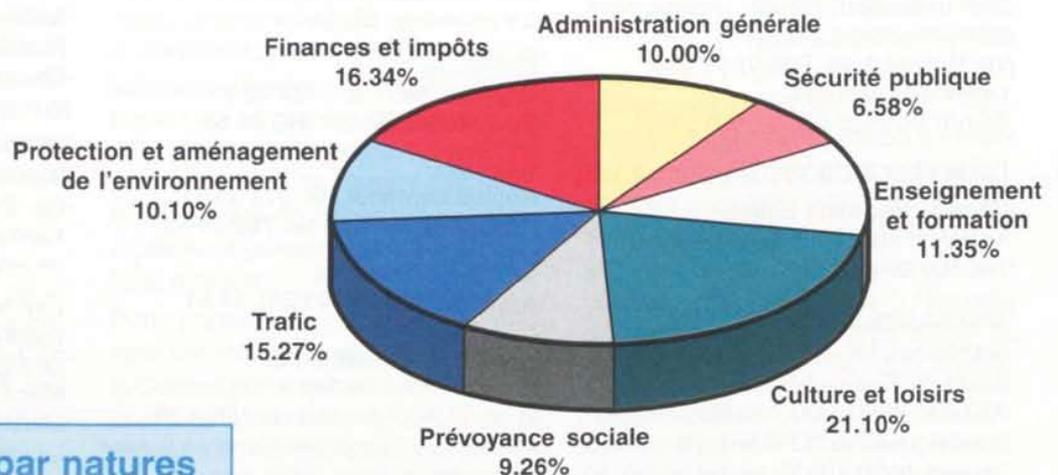
Après trois années de présentation de budgets déficitaires, l'année 2000 voit enfin le retour à un budget équilibré.

Le Conseil municipal a en effet adopté le 30 novembre dernier un budget prévoyant des charges et des revenus à Frs 54 083 020.-, soit en progression par rapport au budget

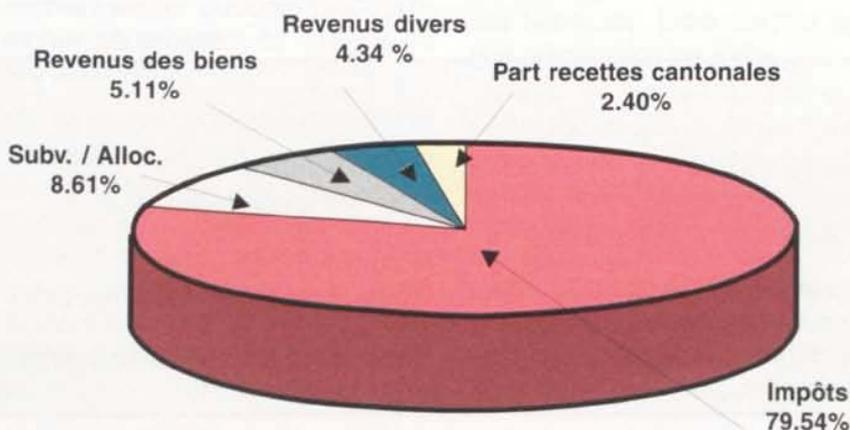
de 1999, mais inférieur à celui adopté en 1997.

Cela a été rendu possible du fait que les recettes fiscales provenant des entreprises pour l'exercice 1998 ont été supérieures de 40 % aux prévisions, prouvant le retour d'une certaine croissance.

Charges par fonctions



Revenus par natures



SOMMAIRE

Le thème

3 Un budget équilibré grâce au retour de la croissance

Malgré un budget 2000 équilibré, l'ensemble des services communaux poursuivront, cette année encore, leurs efforts d'économie.

Nouvelles communales

4 Conseil municipal, séance du 30 novembre 1999

6 Récupérez l'aluminium

7 Les nouveaux agents de sécurité municipaux sont là

9 Noces d'or et de diamant

9 Le Service des sports

11 Echo de Vernier-Théâtre
La Fanfare en concert

12 Echos des clubs d'aînés

16 Opéra-Studio, saison 2000

Infos-quartier

14 AIVV : Avant, dit la dame...

Renseignements utiles

Administration municipale

Mairie de Vernier

Rue du Village 9, tél. 306 06 06
Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h

Etat civil (sur rendez-vous)

de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30
Tél. 306 06 26 ou 306 06 27

Pompes funèbres, tél. 342 30 60

Location des locaux communaux

Mairie de Vernier, tél. 306 06 76

Centre d'entretien de Vernier

(Récupération, voirie, équipement, administration et SEVV)

Via Monnet 3, tél. 306 07 67

Levée des ordures :

Sauvin Schmidt SA, tél. 304 01 00

Pacte pour l'emploi (Association VIE)

Vernier Intégration Emploi
Ancienne Mairie - Rue du Village 1
Tél. 306 06 48

Service des sports

Secrétariat, tél. 796 62 96, le matin
Route du Bois-des-Frères 30
Piscine du Lignon, bassin couvert,
horaire jusqu'au 12 mai 2000 : lu-ma-
jeu-ven 9h30-13h30 et 16h30-20h30,
mer 9h30-20h30, sa-di 9h30-17h.

Service du feu, tél. 118

Gendarmerie genevoise, tél. 117

Poste de Blandonnet, tél. 427 93 21

Police municipale

Poste de Vernier

Rue du Village 1, tél. 306 06 83

Poste des Avanchets

Rue Grand-Bay 21, tél. 797 22 22

Poste du Lignon

Av. du Lignon 34, tél. 797 09 09

Appel sanitaire d'urgence

Cardiomobile, tél. 144

Médecins

Urgence AMG, tél. 322 20 20

SOS Médecins, tél. 348 49 50

Hôpitaux

Hôpital cantonal, tél. 372 33 11

Hôpital de la Tour, tél. 780 01 13

Centre antipoisons

Appel urgent, tél. 01/251 51 51

Bourse aux vêtements

Chaque mardi de 14h à 17h,
le 2ème jeudi du mois de 18h à 20h,
sous-sol de l'école des Ranches II, sauf
vacances et jours fériés et jeudis des
mois de décembre et janvier.

Centre d'action sociale et de santé

Tél. 979 06 06. 8h-12h, 14h-18h.

Ch. de l'Etang 4 - 1219 Châtelaine
Permanence juridique sur rendez-vous,
un mardi sur deux de 16h à 18h.
Consultation gratuite pour nourrissons
le vendredi de 14h à 16h.

Antenne du Lignon, tél. 796 63 11

Av. du Lignon 78. 8h-12h, 14h-18h.
Permanence juridique sur rendez-vous,
un mardi sur deux de 16h à 18h.
Consultation gratuite pour nourrissons
le mardi de 15h à 17h.

Antenne des Avanchets, tél. 795 75 90

Rue du Grand-Bay 18. 8h-12h, 14h-18h.
Consultation gratuite pour nourrissons
le mercredi de 15h à 17h.

Service social communal

Rue du Village 1, tél. 306 06 20
9h-12h, 13h30-16h.
Permanence juridique sur rendez-vous,
un lundi sur deux, de 16h à 18h.

Permanence chômage de 9h à 12h

Lundi et jeudi : Maison de quartier d'Aire-
Le Lignon, 12 bis Nicolas-Bogueret.
Mardi : local AIVV, 22, rue du Village.
Mercredi : local de quartier, 8, av. des
Libellules.
Vendredi : centre de quartier des
Avanchets, centre commercial.

Edité par l'Administration municipale

Thème

Serge GUERTCHAKOFF

Pages communales

PAO - production et publicité

Malory MEX

Mairie de Vernier

CP 520 - 1214 Vernier

Tél. 306 06 19 - Fax 306 06 93

Imprimé par SRO-KUNDIG,
sur papier offset extra-blanc mat,
sans chlore.

Prochain numéro :

Les entreprises communales

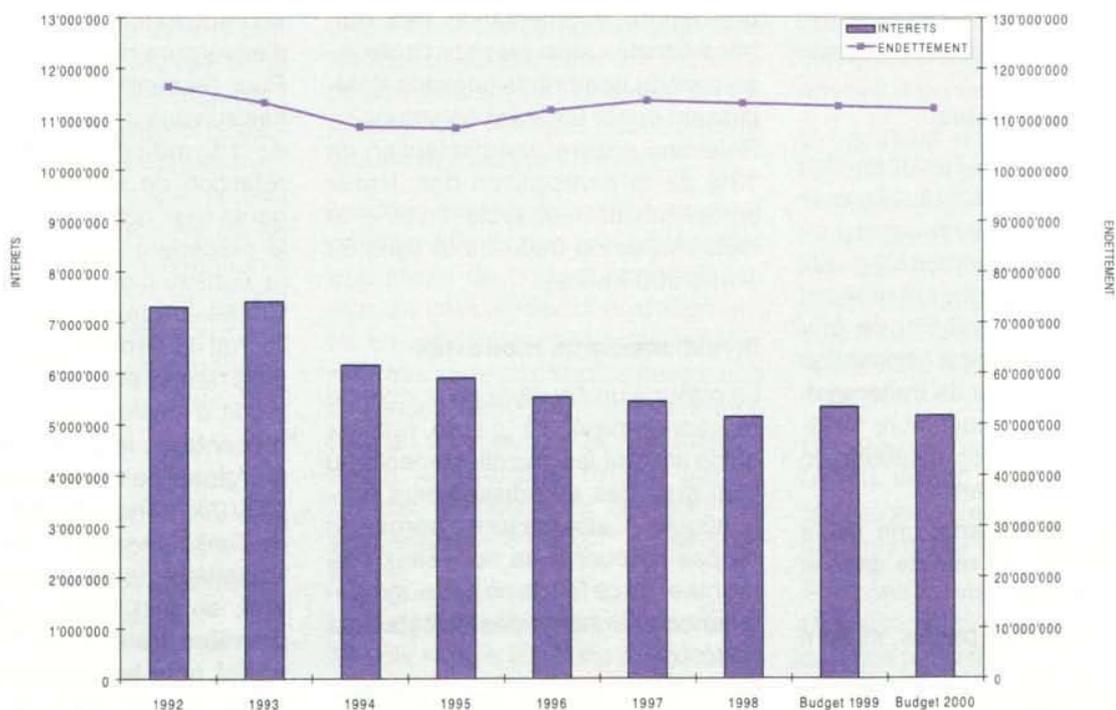
Parution 3 mars 2000

Délai rédactionnel 11 février 2000

Journal tiré à 14'500 exemplaires

Un budget équilibré grâce au retour de la croissance

DETTE COMMUNALE



Malgré ces nouvelles réjouissances, le Conseil administratif entend poursuivre sa politique visant à freiner les nouvelles dépenses. Ainsi cette année, l'ensemble des services poursuivront leurs efforts d'économie.

En effet, n'oublions pas que les intérêts de la dette communale (5,167 millions) devraient absorber encore plus de 12% des recettes fiscales (42,867 millions), et ce malgré des investissements très réduits.

Compte tenu du changement de législature et des modifications intervenues au sein des dicastères, le Conseil administratif a demandé à chaque responsable de service d'établir un plan pluriannuel de ses besoins.

Cette vision a eu pour incidence une première version du budget 2000 présentant un excédent de charges de 640 000 francs.

Afin de trouver le moyen d'équilibrer le budget, il fut décidé de quitter Genève pour aller se réunir deux jours à Martigny, à l'abri des téléphones incessants et des rendez-vous. Cela fut une réussite totale qui a permis d'atteindre les objectifs visés, y compris l'approfondissement des liens personnels.

Rebondissement

Malheureusement, l'équilibre trouvé s'appuyait sur des données qui ont évolué. Début septembre, la commune apprenait que la participation du fonds d'équipement communal allait encore diminuer de 200 000 francs, passant approximativement de 4,7 millions de francs à 4,5 millions. De plus, la part de Vernier aux recettes du fonds de péréquation baisse également passant de 4,2 millions à 3,96 millions.

Pour parvenir à rééquilibrer la nouvelle version du projet de budget 2000, le Conseil administratif a décidé d'inscrire une croissance de 1,5% sur le produit de l'impôt des personnes physiques. Précisons que le Département cantonal des finances, fidèle à ses habitudes, table quant à lui sur une progression de 3,6%.

C'est ce budget présentant un total de Frs 53 894 520.- qui a été présenté aux conseillers municipaux lors d'une séance « Toutes commissions réunies », avant d'aller en commission des finances et de subir différentes retouches. Les voici sommairement présentées. Les charges ajoutées sont les suivantes :

Frais de voyage du Conseil municipi-

pal : 10 000 francs ; Matériel d'équipement pour la Fanfare municipale : 10 000 francs ; Subvention pour l'école de musique de la Fanfare municipale : 13 500 francs ; Frais d'organisation par les tiers de la Fête populaire : 15 000 francs (le montant global passe à 40 000 francs) ; Augmentation de la subvention à l'association Vernier Intégration Emploi : 40 000 francs (le montant global passe ainsi à 120 000 francs) ; Octroi d'une subvention à l'association Brico-Jeunes : 50 000 francs ; Nouvelle subvention pour le travail social de Vernier-sur-Rock : 50 000 francs.

Pour couvrir ces nouvelles charges, s'élevant à 188 500 francs, une majorité des conseillers municipaux membres de la commission des finances a proposé de réduire la participation aux frais du Service d'Incendie et de Secours (- 25 000 francs) et d'augmenter la prévision de rentrées fiscales des personnes physiques (+ 163 500 francs).

Finalement, lors de la séance du Conseil municipal du 30 novembre dernier, la proposition de réduire la subvention au SIS a été abandonnée à la quasi unanimité des élus (2 contre et 5 abstentions).

Un budget équilibré grâce au retour de la croissance

Afin de parvenir à voter un budget 2000 équilibré, les élus ont décidé une nouvelle fois d'augmenter le poste «recettes fiscales personnes physiques».

Trois nouveaux postes

En ce qui concerne l'examen des charges par nature, il faut relever le fait que le personnel communal a pu bénéficier des mécanismes salariaux prévus : ainsi, ceux qui y ont droit ont reçu une annuité de 2,5% de leur nouvelle classe. Quant à l'indexation de la nouvelle échelle de traitement, estimée à 0,8% à fin novembre 1999, elle représente une augmentation de charges de 95 000 francs.

Au chapitre des départs, une seule personne prendra sa retraite dans le courant de l'année.

Quant aux nouveaux postes, ils sont au nombre de trois :

- Un cantonnier au service des routes,
- Un (e) employé (e) de commerce à 50% pour le service administratif du centre d'entretien,
- Une aide-bibliothécaire à 80%.

Il convient également de mentionner la création de trois places d'apprentissage (informatique, bibliothèques et mécanique) qui viendront grossir les rangs de nos apprentis actuels. Notons encore la nomination en tant que fonctionnaire d'une employée au service des bibliothèques qui, après les deux personnes nommées en 1998 et les trois autres en 1999, vient étoffer l'effectif des personnes engagées avec ce statut. Il s'agit ainsi de répondre au désir des autorités de transférer le personnel auxiliaire en fonctionnaire chaque fois que cette opportunité lui est présentée.

Effet Blandonnet attendu

L'imposition des employés travaillant dans l'immeuble du TCS à Blandonnet devrait déployer en 2000 son plein effet. Ce qui permet d'envisager une progression des revenus personnes physiques.

Pour ce qui est des personnes morales (les sociétés), le Conseil administratif demeure prudent quant à ses

prévisions sur le capital et le bénéfice des personnes morales. Il compte sur une légère augmentation des rentrées fiscales ainsi que sur l'accroissement du nombre de sociétés s'établissant sur le territoire communal. Relevons encore une diminution de 13% de la participation des Transports Publics Genevois suite à la modification du tracé de la ligne 52 (- 155 000 francs).

Investissements modestes

Le retour à un équilibre du budget de fonctionnement n'a pu se réaliser qu'en limitant les investissements au plus près des amortissements économiques. Cette mesure a permis de ne pas recourir à de nouveaux emprunts et de ce fait de ne pas augmenter encore la charge des intérêts de la dette.

En 2000, le budget des investissements est à nouveau relativement bas par rapport aux autres villes suburbaines. Il présente un total de Fr. 7 347 333.- aux dépenses. Il faudra recourir à un nouvel emprunt d'un peu plus de 1 million.

Il s'agira essentiellement de dépenses axées sur les travaux lourds d'entretien, au niveau des bâtiments, des

routes et du réseau d'assainissement. Depuis la réalisation du bassin couvert du Lignon, aucun autre chantier d'envergure n'a pu être planifié. Pour l'essentiel relevons les dépenses suivantes : une première tranche de 1,5 million pour les travaux de réfection de bâtiments les plus urgents (voir notre dossier publié dans le précédent Informations Vernier) ; la construction de deux classes à Châtelaine selon la méthode Batiflex ; l'achat de terrain au Bois-de-la-Grille et sa remise en état (une demande de crédit d'environ 940 000 francs sera présentée) ; le programme de réfection global des routes et de l'éclairage (400 000 francs à voter) ; la poursuite de l'assainissement de la région de Châtelaine (crédit de 2,535 millions voté en juin 1998) ; et enfin, une première tranche de 1,5 million de francs pour le programme global de mise en conformité du réseau d'égoûts.

En guise de conclusion, relevons que le plan financier quadriennal ne prévoyait un retour à l'équilibre budgétaire qu'en 2001. De quoi être optimiste et espérer que les comptes 1999 déboucheront sur un excédent de recettes.

S.G.

Conseil municipal - séance du 30 novembre 1999

Du fait de l'imposant ordre du jour - vote du budget 2000 et quarante naturalisations entre autres - cette séance débute à 18h.

Parmi les communications du Conseil administratif, relevons la décision du Département cantonal de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) de refuser un projet d'aménagement situé à la rue du Village, suivant en cela l'avis de la commune.

Budget équilibré

La discussion débute avec le projet de budget 2000.

Après trois années de présentation de budgets déficitaires, l'année 2000

verra le retour à un budget équilibré. Les charges et les revenus s'équilibrent à 54'083'020 francs (pour le détail, se reporter au thème).

Mme la conseillère administrative Nelly Buntschu demande aux élus de voter le crédit du Service d'incendie et de secours (SIS), de revenir au montant initial, avant son amputation par la Commission des finances d'une somme de 25'000 francs.

Un peu plus tard, au vote, cette requête sera largement acceptée (2 voix contre et 5 abstentions).

Les libéraux présentent trois amendements afin de revenir à une politique stricte en matière de subven-

tions, telle qu'elle a été menée depuis plusieurs années, soit leur gel. Il s'agit de diminuer de moitié la somme prévue pour les frais de voyage de la course d'école du Conseil municipal (- 5000 francs), de maintenir la subvention de l'association Vernier Intégration Emploi (VIE) à son niveau originel, enfin ils préconisent de ne pas créer une nouvelle subvention à l'association Brico-Jeunes de 50'000 francs, comme l'a proposé une majorité de la commission des finances, mais de la limiter à un montant de 10'000 francs.

En ce qui concerne la subvention à l'association VIE, cette dernière était de 80'000 francs et certains élus veulent l'augmenter de 50% pour la faire passer à 120'000 francs.

Interruption de séance

Du fait d'un certain remue-ménage autour de l'association VIE, Jacques Dupré (S) demande une interruption de séance. Les trois partis de gauche en profitent pour se réunir dans une salle adjacente et trouver un consensus. Ce dernier consiste à accepter l'augmentation de la subvention à VIE préconisée par les socialistes, mais en échange de voter la tenue d'une Toutes commissions réunies «pour auditionner les responsables du comité VIE».

Les socialistes, par la voix de Jean-Pierre Thorel, critiquent le pessimisme excessif du Conseil administratif à propos des prévisions de rentrées fiscales : «Si nous ne sommes pas à l'écoute des plus démunis, l'on risque de voir toujours plus de gens voter UDC. Dès lors, les nouvelles subventions proposées me paraissent cohérentes.».

Yan Perret-Gentil (ADG) regrette quant à lui le manque de couverture des besoins de la petite enfance à Châtelaine.

Myriam Martenet (E) salue l'effort fourni par la commune en ce qui concerne le traitement des déchets.

Budget voté

Eric Grandjean remercie au nom du

groupe radical le Conseil administratif pour sa prudence et son souci de présenter un budget équilibré. Comme les libéraux, il s'oppose à la majeure partie des charges ajoutées en commission des finances. Idem pour le groupe démocrate-chrétien.

Les trois amendements libéraux sont refusés. Afin de parvenir à présenter un projet de budget équilibré, les élus de gauche décident d'augmenter en conséquence la prévision des rentrées liées aux impôts personnes physiques. De 31,83 millions de francs (soit en progression de 1,07 millions selon le scénario retenu par le Conseil administratif), ces rentrées sont arrêtées à 32,018 millions de francs.

Le budget est finalement accepté par 19 voix contre 10. Suite de quoi, sur proposition de Yan Perret-Gentil, la tenue d'une «Toutes commissions réunies» est approuvée à l'unanimité.

Sans débat, les élus acceptent ensuite à l'unanimité de transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif la somme de 595'284 francs représentant le solde de la valeur d'achat, bâtiment compris, de la parcelle 348, feuille 16, sise au chemin de l'Etang 6 (villa Souvairan). Très rapidement, les élus approuvent aussi deux dérogations au rapport des surfaces pour les parcelles 775 (chemin de la Source-St-Jean 24) et 2701 (chemin du Progrès 15).

Petite enfance

La pétition du personnel de la petite enfance relative à la signature d'une convention collective de travail est quant à elle classée par 22 voix contre 2 et 5 abstentions (ADG) du fait que la commune n'est pas leur employeur. Trois élus, Jean-Pierre Thorel (S), Hans-Rudolf Mischler (ADG) et Otto Caduff (E) présentent un projet visant entre autres à octroyer le statut du personnel de la commune de Vernier au personnel de la petite enfance. «Voter oui à ce projet revient à jeter à la poubelle trois années de travail. Je reste acquis au projet de création d'une fondation», observe François Ambrosio (R).

Christophe Dulex (PDC) partage ce point de vue et souhaiterait pouvoir étudier ce qui se passe en Ville de Genève et à Meyrin. Ce projet est envoyé à la commission sociale.

Un postulat de Denis Chiaradonna (S) demande au Conseil administratif une étude sur l'opportunité et les modalités d'une introduction d'un macaron en faveur des habitants dans les zones bleues des différents quartiers de la commune. Il est voté par 18 voix contre 6 (L, R) et 4 abstentions (ADG).

Une résolution de Chantal Longchamp (ADG) visant à ce que cesse «le chantage entre caisses-maladies et pharmaciens» est acceptée.

Par contre, une résolution d'Andrea Poncioni (S) critiquant «les abus de certains policiers» suite à l'agression policière sur la personne d'un jeune Kosovar intervenue au Lignon le 1er octobre dernier est rejetée par 12 voix, contre 11 et 6 abstentions (ADG).

Enfin, avant d'envoyer pour étude en commissions divers propositions, un douzième provisionnel pour le mois de janvier 2000 a été voté.

S.G.

Prochaines séances du Conseil municipal

15 février 2000	à 20h30
14 mars 2000	à 20h30
11 avril 2000	à 20h30
23 mai 2000	à 20h30
27 juin 2000	à 20h30

Espace Santé

Esclarmonde SA

Consultations - Cours

Drainage lymphatique (Vodder)

Massages : californien, relaxant, anti-cellulite, femmes enceintes, bébés

Kinésiologie

Bébés, enfants, adultes, animaux

Réflexologie - Réflexochromie

Remboursés par les assurances

(complémentaires)

23, avenue Sainte-Cécile

CP 137 - 1217 Meyrin 1

Tél/fax: (022) 782 29 07 **Sur RDV**

E-mail: esesa@swissonline.ch



L'aluminium est un métal obtenu par réduction de l'alumine. L'alumine est un oxyde que l'on extrait du minerai de bauxite. En moyenne, 4 tonnes de bauxite permettent de produire 2 tonnes d'alumine, qui permettent à leur tour la production d'une tonne d'aluminium. La production d'aluminium requiert une dépense énergétique considérable : entre 25 et 54 kWh par kg d'aluminium fabriqué. L'aluminium est tout particulièrement apprécié pour sa légèreté (seulement un tiers du poids de l'acier), sa conductivité et sa malléabilité.

Pourquoi le récupérer ?

Pour économiser de l'énergie : La production d'aluminium secondaire permet d'économiser 95% d'énergie par rapport à la production de métal primaire.

Pour préserver les réserves d'alumine : L'aluminium étant un métal noble et les réserves d'alumine n'étant pas infinies, il est judicieux de recycler l'aluminium plutôt que de le jeter.

Lorsqu'il est incinéré avec les ordures ménagères, l'aluminium fond et se retrouve mélangé aux scories d'incinération. L'aluminium est ainsi, en principe, perdu pour toujours.

De plus, en recyclant l'aluminium, on limite le nombre des mines de bauxite qui étant des mines à ciel ouvert, détruisent des sites naturels (forêts tropicales humides, etc.).

Enfin, le recyclage de l'aluminium est bien moins polluant que l'extraction de la bauxite.

Que faut-il récupérer ?

Tous les objets en aluminium sont récupérables. L'aluminium doit être le plus propre possible et exempt de tout corps étranger (plastique, métaux ferreux, etc.).

Il existe, dans le ménage, deux types d'objets en aluminium :

Les emballages pour boissons, aliments ou cosmétiques : canettes, feuilles d'alu, tubes de mayonnaise ou de moutarde, barquettes pour plats précuisinés, bombes aérosols, barquettes d'aliments pour animaux, etc.

Les ustensiles en aluminium brut : casseroles (sans les pièces en plas-

tique), passoires, moules à cake, cintree, bâtons de ski, articles de camping (gourdes, etc.), jantes de bicyclette, etc.

Comment reconnaître l'aluminium

L'aluminium n'est pas magnétique. Les matériaux composites (alu-plastique, alu-carton) ne doivent pas être récupérés avec l'aluminium. Il s'agit principalement des emballages pour boissons (lait, jus de fruit, etc.), des sachets de soupe, de rôsti, de sauce, des papiers de cigarettes, des emballages de beurre, etc. Pour être certain de bien trier l'aluminium, on peut se fier au sigle reproduit ci-dessus.

Emplacements des récupérateurs d'alu

1. Via de Coisson, au fond du parking de l'école (Vernier)
2. Ch. De l'Echarpine, route de Vernier (Vernier)
3. Jumbo, en face du bâtiment des Coquelicots (Vernier)
4. Rue du Grand-Bay 16 (Avanchet-Jura)
5. Parking av. de Crozet, face au jardin Robinson (Balaxert)
6. Derrière l'école de Châtelaine (Châtelaine)
7. Av. des Libellules, face au no 2 (Libellules)
8. Ch. Grandchamp, face à l'école (Haut-d'Aire)
9. Angle ch. du Renard/ch. des Sellières (Bas d'Aire)
10. Derrière le patio du centre commercial du Lignon (Lignon)
11. Centre commercial de Balaxert, parking inférieur (Balaxert)
12. Tours du Lignon, terminus (Lignon)

Bois à vendre Fr. 30.- le m3

Renseignements :
Centre d'entretien, tél. 306 07 67

Ramassages ménagers

Déchets encombrants mardi 7 mars et 4 avril

meubles et objets ménagers volumineux (bois, plastique), matelas...

Déchets métalliques jeudi 9 mars et 6 avril

feraille, métaux non ferreux (aluminium, cuivre, laiton), meubles et objets métalliques...

Attention : Selon la nouvelle loi en vigueur, tous les appareils électriques et électroniques doivent être rapportés dans les points de vente.

Frigos et congélateurs doivent être munis d'une vignette «recyclable» qui peut être obtenue à la Mairie, au Centre d'entretien ou dans les postes de police municipale, Fr. 75.-.

Pour tous renseignements :
Centre d'entretien, tél. 306 07 67.

G. SARACINO

GYPSERIE - PEINTURE - PAPIERS-PEINTS



Tél. 022 341 08 43
Fax 022 341 67 72
Natel 079 203 99 62

2A, ch. du Sorbier - 1214 Vernier

Atelier :
46, rue Virginio Malnati - 1217 Meyrin

Vincent PELLERITI



MENUISERIE - AGENCEMENT
ÉBÉNISTERIE

Réparations en tous genres

115, route de Vernier - 1219 Châtelaine
Tél. 796 82 23 - Fax 796 49 25

Les nouveaux agents municipaux sont là !

Depuis le 1^{er} février, les agents municipaux changent de prérogatives. Ils pourront entre autres procéder à des contrôles d'identité et à l'enlèvement de véhicules mal parkés.

Suite à des mesures de réorganisation interne, ils seront également plus nombreux sur la voie publique. Signalons également l'inauguration des nouveaux postes au Lignon et aux Avanchets.

Enfin, à partir du 19 juin, les agents de sécurité municipaux (ASM) bénéficieront d'un nouvel uniforme.

Le Conseil d'Etat a ratifié le nouveau règlement sur les agents de sécurité municipaux (ASM), lequel est entré en vigueur en juin 1999. Avant de pouvoir exploiter les nouvelles compétences octroyées par ce règlement, l'ensemble des ASM devaient suivre un cours organisé par la gendarmerie. En ce qui concerne les agents verniolans cela vient de s'achever.

Nouvelles compétences

Le Conseil Administratif de Vernier a fixé au 1^{er} février l'entrée en vigueur des nouvelles prérogatives.

De quoi s'agit-il concrètement ?

Cinq grands axes sont à relever :

- Une extension de la compétence d'intervention à l'ensemble du territoire communal ;
- La légitimité de procéder à des contrôles d'identité (dans le cadre de l'ensemble des compétences matérielles fixées à l'article 7 du Règlement du Conseil d'Etat sur les ASM). La procédure prévoit qu'une personne pourra être amenée au poste uniquement lorsque toute autre possibilité d'identification sur place a échoué (téléphone à des proches, à l'employeur, etc.);
- Les ASM peuvent procéder aux enlèvements de véhicules en application des procédures du corps de

police. La compétence est directe dans les cas d'enlèvements dits immédiats, soit en ce qui concerne les véhicules gênant le passage des transports publics, les véhicules compromettant la sécurité des piétons ou entravant le passage de ceux-ci (stationnement sur un trottoir, sur un passage piétons, sur une ligne jaune), les véhicules parkés sur une voie de présélection, les véhicules parkés dans une zone d'arrêt interdit et les véhicules parkés sur des axes à fort trafic ;

- Une extension de la compétence de régler la circulation des véhicu-

les lorsque les circonstances l'exigent. Auparavant, les agents municipaux ne pouvaient que faire traverser les enfants près des écoles ;

- Une augmentation des compétences en matière d'amende d'ordre.

Il va de soi que ces nouvelles compétences, et principalement celle liée aux contrôles d'identité, nécessitera désormais que l'intervention à deux devienne la règle. Pour y faire face au mieux, le Service des ASM a été réorganisé. Son chef, Patrick Lussi, est parvenu à convertir deux postes administratifs (une secrétaire et un



Les nouveaux locaux des agents au Lignon, en face de l'ancien poste



Le nouveau poste des Avanchets, en plein coeur du centre commercial

préposé au commandement de payer), au départ des titulaires, par deux engagements d'ASM, ceci sans augmenter l'effectif de l'ensemble du service. Dans ce même but, un service des patrouilleuses scolaires a été mis en place.

Enfin, en ce qui concerne le nouvel uniforme, il sera commun aux quatorze communes genevoises comprenant des ASM. Nos agents changeront d'uniforme le 19 juin prochain, ce qui leur permettra de se présenter avec la nouvelle tenue lors de la cérémonie des promotions scolaires.

S.G.



Robert Vuillaume SA

4, ch. des Eglantines
1219 Châtelaine

Tél. 022/796 94 50 Fax 022/796 95 33

MENUISERIE • CHARPENTE
ESCALIERS • COUVERTURE

Revendeur concessionnaire
EgoKiefer

- Fenêtres PVC - Bois - Bois-métal
- Fenêtres rénovation
- Fenêtres phoniques
- Fenêtres thermiques

Volets aluminium

Portes d'entrée

G. FURCOLO

Maçonnerie - Paysagiste

Aménagements extérieurs

Entretien

Clôtures - Piscines



8d, chemin Mouille-Galand - 1214 Vernier

Tél. 341 18 56

Fax 341 23 21

LA FIDUCIAIRE KUFFER & CIE.

Chemin de l'Alouette 7, Case postale 32, 1219 Aire-Genève
Tél 796.35.74 - Fax 797.31.41 - Natel 079 442.23.17

Établit votre **DÉCLARATION D'IMPÔT 2000** et s'occupe
de votre **ASSURANCE MALADIE** au meilleur prix

Comptabilités - Organe de contrôle - Gérance de fortune
EXECUTIONS RAPIDES, PRÉCISES ET PERSONNALISÉES

Membre SWISCO - Association suisse des comptables
contrôleurs de gestion, diplômé fédéral

imprimerie - mailing

SRO-KUNDIG SA

arts graphiques et communication

Chemin de l'Etang 49
Case postale 451
CH-1219 Châtelaine/Genève



Imprimeur à Genève depuis 1832. Votre partenaire dans les arts graphiques et la communication

Tél. 022/795 17 17 - Fax 022/795 17 18

- ▶ MAÇONNERIES PAYSAGÈRES
- ▶ PAVAGES, DALLAGES NATURELS
- ▶ CLÔTURES, PIÈCES D'EAU
- ▶ ARROSAGE AUTOMATIQUE
- ▶ TAILLES DES ARBRES FRUITIERS
- ▶ ENTRETIENS DE JARDINS

tél. 341 38 41 - fax 022 341 45 10
10, chemin de Sales - 1214 Vernier

BUTTY JARDINS

maîtrises fédérales

NOCES D'OR ET DE DIAMANT 1999

Le 26 novembre 1999, 9 couples ont été reçu par les autorités communales à la maison Chauvet-Lullin afin de fêter leurs anniversaires de mariage.

Mme Gabrielle Falquet, Maire, et M. Pierre Ronget, Président du Conseil municipal, ont eu le plaisir d'accueillir les personnes ci-dessous

60 ans de mariage :

Roger et Simone DERBOIS; Antoinette RYSER, son époux René était absent pour des raisons de santé, couple qui s'est marié à Vernier.



M. et Mme Derbois

(Photo B. Lavenex)

50 ans de mariage :

Julien et Liliane CARRARD; Théodore et Maria DEL CASTILLO; Tamas et Lili FULOP; Olivier et Cécile JOLLIET; Simone et Edmond PERRET; Jean et Aracelli SCHNEEBERGER; Daniel et Julia VIRET.



M. et Mme Viret

(Photo B. Lavenex)



NOCES D'OR ET DE DIAMANT 2000

Nos Autorités communales souhaitent honorer les couples qui célèbrent leurs nocés d'or ou de diamant en l'an 2000.

Nous vous invitons donc à signaler au **Service culturel de la commune de Vernier, rue du Village 1, Vernier, tél. 306 06 86**, les couples fêtant leurs 50 ou 60 ans de mariage. Ils seront ainsi conviés à une petite réception en fin d'année.

Nous précisons que les couples doivent être domiciliés sur la commune, le lieu du mariage n'entrant pas en considération.

Commune de Vernier



le Service des sports
cherche

hôtesse-caissière pour la Piscine du Lignon

Bonne présentation, capable de tenir une caisse informatisée et habituée aux contacts avec le public.

Horaire : env. 20,25 heures / semaine,
comprend 1 week-end sur 2.

Période : du 13 mai au 10 septembre 2000.

Envoyer lettre manuscrite et curriculum vitae à :
Commune de Vernier, Service des sports,
30, route du Bois-des-Frères, 1219 Le Lignon,
tél. 796 62 96 (le matin de 7h30 à 12h).

Ecole de badminton de 9 à 18 ans

Lieu : Tennis d'Aïre

Jour : le mercredi

2^{ème} période : du 15 mars au 21 juin 2000

Prix : Fr. 56.- /enfant/période
(paiement comptant à l'inscription)

Inscription : dès le 24 février 2000.

Les cours n'auront pas lieu
pendant les vacances scolaires et jours fériés.

Renseignements : Tennis d'Aïre, tél. 796 21 98.

Opération bénévole pour la Saint-Valentin

Découverte, éducation, intégration pour les personnes mentalement handicapées.
La Fondation Cap Loisirs fête ses 20 ans.

Depuis 1980, la Fondation Cap Loisirs propose aux personnes mentalement handicapées des loisirs de qualité. Encadrés par des équipes de moniteurs compétents et attentifs, enfants, ados et adultes pratiquent des sports, découvrent de nouveaux horizons, s'initient à toutes sortes d'activités artistiques dans une atmosphère détendue et chaleureuse.

A l'origine, il s'agissait surtout de permettre aux parents d'enfants mentalement handicapés de se reposer et de se ressourcer pendant quelques week-ends ou des vacances. Cette prise en charge - indispensable pour de nombreuses familles - reste primordiale mais, au fil du temps les séjours à Cap Loisirs sont devenus pour les personnes mentalement handicapées des moments de bonheur auxquels elles renonceraient difficilement.

Actuellement la Fondation Cap Loisirs

organise plus de 250 séjours (week-ends, camps, centres aérés) soit environ 8000 journées pour près de 400 participants. Malgré cela, toutes les demandes ne peuvent être satisfaites, faute de moyens.

Il est donc indispensable de faire appel à la générosité du public pour, éventuellement développer, et tout au moins garantir la poursuite des activités existantes.

C'est pourquoi, pour la sixième année consécutive, la Fondation Cap Loisirs vous propose des **badges de la Saint Valentin**.

Depuis 1995, des artistes genevois de la BD, **POUSSIN, EXEM, ZEP, ALOYS, SCHWITZGEBEL**, ont signé les 5 badges originaux et l'affiche de la Saint Valentin.

En cette année 2000 c'est **TOM TIRABOSCO** qui met son talent au service des personnes

mentalement handicapées.

Dès le 11 février les badges seront en vente au prix de Fr. 3.- en Ville et dans votre commune. A partir du 1^{er} février vous les trouverez également accompagnés d'une brioche au prix de Fr. 5.- chez plusieurs Boulangers.

En achetant ces badges, vous aidez directement des enfants, ados et adultes handicapés à vivre des moments de loisirs "comme les autres" et "avec les autres".

Nous remercions pour leur soutien la Ville de Genève, la commune de Vernier, l'Association des communes genevoises, Migros-Genève, Coop-Genève, l'Association des Artisans Boulangers, la Direction des TPG et tous nos autres sponsors. Notre reconnaissance va aussi vers vous, habitants de Vernier, qui avez répondu généreusement à notre appel les années précédentes.

Julius Bucher, Membre du comité d'action, tél. 782 99 22.

Jocelyne Ertel, Présidente Cap-Loisirs, tél. 731 86 00.

CCP Genève 12-5587-5



MERITE MUNICIPAL VERNIOLAN 1999

Les Autorités communales vous informent que les inscriptions sont ouvertes. Voici un extrait du règlement :

«La commune de Vernier attribue le mérite verniolan à une ou plusieurs personnes, domiciliées sur le territoire ou y ayant une activité prépondérante ou originaires de Vernier, qui se sont particulièrement distinguées dans le domaine humanitaire, artistique, culturel, sportif ou autres.

Une commission ad hoc est créée pour désigner la ou les personnes méritantes. Il peut s'agir de personnes individuelles, d'équipes ou de groupes de personnes pouvant recevoir le mérite à titre collectif.

Cette commission se réunit chaque année afin de sélectionner les lauréats qui seront honorés lors d'une cérémonie publique. Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres de la commission. Elles sont sans appel.

La commission peut décider de ne pas décerner de mérite au cours d'une année si les candidats ne répondent pas au vœu de la commission.

En principe, le mérite ne peut être obtenu qu'une fois».

Des formulaires de candidature sont à votre disposition auprès de la Mairie de Vernier, rue du Village 9, ou, sur demande, peuvent vous être envoyés.

Le dossier doit parvenir au Service culturel de la commune de Vernier, case postale 520, 1214 Vernier, tél. 306 06 86 jusqu'au 18 février 2000.

Ecole BER Genève

Classes du CYCLE et
10^e degré préprofessionnel
paramédical

ou en

économie

Cours d'appui
Français pour étrangers
Secrétariat médical
Secrétariat

A votre service
depuis 1952

Centre ville
Petits effectifs

Appelez le 340 12 81 - 16, Gutenberg

L'Echo de Vernier-Théâtre votre troupe communale vous informe



«Henri IV», de PIRANDELLO



En 1998, nous vous avons proposé "Le Tartuffe", de Molière. Un escroc qui, sous le masque du dévot, tente d'abuser le trop crédule Orgon.

En 1999, avec "Le Café", de Goldoni, le recours au masque, derrière lequel on peut enfouir sa vraie personnalité et paraître ce que l'on voudrait être, est le refuge de plusieurs personnages.

Avec "Henri IV", de Pirandello, le dédoublement des protagonistes est quasi général. Car nous pénétrons dans le coeur même de cette prison qui enferme l'homme dans un autre lui-même : la folie.

Nous l'avons vu dans nos deux informations précédentes, Pirandello a été confronté, dès 1903, aux délires paranoïaques d'Antonietta, son épouse. Et dans plusieurs oeuvres théâtrales du début de sa création dramaturgique, il traite la question de la recherche d'identité de ses personnages.

Dans "Henri IV", tout est double : le temps, le lieu, les personnages. En fait, l'histoire se passe de nos jours, dans la riche demeure d'une famille héritière d'une noblesse passée.

Il y a une vingtaine d'années de cela, à l'occasion du Carnaval, on s'était déguisé en héros de la fin du Haut Moyen Age, au moment de la querelle des investitures qui opposa farouchement le pape Grégoire VII à l'Empereur d'Allemagne "Henri IV". Soudain, le cheval de celui qui s'est costumé en Henri IV se cabre et projette à terre son cavalier. Celui-ci perd connaissance et est transporté dans sa demeure. Quand il reprend conscience, il semble qu'il n'ait eu aucun mal. Malheureusement, sa tête ayant heurté une pierre, on s'aperçoit rapidement qu'il a perdu la raison et se prend pour celui dont il avait revêtu le déguisement : Henri IV.

Et aujourd'hui, vingt ans plus tard, lorsque meurt sa soeur, elle fait promettre à son fils, le jeune marquis Di Nolli, de tout faire pour guérir son oncle, chez lequel elle croit avoir décelé des signes de rémission de sa maladie.

C'est donc là que la pièce commence.

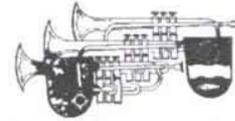
L'art de Pirandello est de prendre le spectateur par la main pour lui exposer les différents aspects de l'histoire, de développer une intrigue où le personnage principal va d'abord se jouer de ses proches, puis les confondre et enfin, emporté par son élan, se venger.

Oeuvre superbe, dense, dans laquelle le spectateur est sans cesse tenu en haleine.

C'est du 10 mars au 1^{er} avril que vous pourrez, que vous devrez répondre à l'invitation de notre, de votre troupe communale.

L'Echo de Vernier-Théâtre

Fanfare municipale en concert



Dimanche 21 novembre (veille de la Sainte-Cécile, patronne des musiciens) la Fanfare municipale de Vernier a invité ses amis et sympathisants à son traditionnel concert-apéritif d'automne, suivi d'un repas familial.

Programme varié, présenté par les musiciens de Vernier, placés sous la direction de M. Philippe Berthoud, qui a permis aux nombreux spectateurs qui remplissaient la salle communale de Vernier d'apprécier les qualités musicales des divers registres de la Fanfare dans une palette de pièces musicales diverses, allant de la musique de film, avec "Peter Gunn Theme", de Henri Mancini (du film The Blues Brothers) à la musique légère américaine avec "Strike up the Band" de Georges Gershwin, le disco n'était pas oublié avec Y.M.C.A. (le tube du groupe Village People), ni la pop musique avec un hommage au groupe anglais des années 70 "Queen".

L'invitation aux voyages avec les rythmes plus exotiques de la "Cucaracha" ou ceux des clubs américains avec "Just a gigolo" et bien d'autres morceaux enlevés avec brio et fort appréciés par le public.

Chaque concert-apéritif est une occasion, pour la Fanfare, de présenter une nouveauté : ainsi en 1998, c'était son premier CD, et cette année la première apparition en public de la "Fun Phare", groupe de jeunes musiciens (de 1 à 3 ans d'instrument) placés sous la direction de Mme Michèle Lubicz. Malgré le trac d'une "première", ils ont notamment interprété, avec talent, un extrait du film, "Le Roi Loi" et "Le coucou" tiré du Carnaval des animaux de Camille Saint-Saens.

Toutes les prestations, aussi bien celles des jeunes musiciens que celles des plus chevronnés, ont reçu un accueil enthousiaste du public et récolté de vigoureux applaudissements, bien mérités.

Dernière présentation en public, pour l'an 1999, de la Fanfare municipale de Vernier qui donne, d'ores et déjà, rendez-vous à ses amis en avril 2000 pour sa soirée annuelle, digne du nouveau millénaire.

Le CD de la Fanfare "Best of N° 1", vendu au prix de Fr. 20.- au profit de l'école de musique, peut être obtenu auprès de :

M. Patrick Monnet, rte de Vernier 184, tél. 341 18 36 ou
M. Georges Baechler, Président, ch. des Coquelicots 15/17, tél. 341 12 73.



Le bon conseil du bpa

Après des chutes de neige abondantes ou en cas de verglas, les routes principales et les autoroutes sont en général rapidement déneigées, contrairement aux places de parc et aux voies d'accès. Pensez-y, conduisez prudemment et freinez à temps - aux endroits où vous pouvez le faire sans danger - si vous quittez une route principale.

Echos des clubs d'aînés

Tournois de pétanque et de Jass de la Fédération des clubs d'aînés

Messages à nos champions

Félicitations à notre championne Josiane Ramuz que je complimente la première, galanterie oblige. Comment fais-tu pour accomplir : les tâches ménagères, les escapades à Saint-Aubin (Fribourg), pour voir ta maman et ta famille, un peu de temps pour choyer Maxime et arriver à y glisser quelques parties de cartes, ta grande passion ?

Félicitations à mon copain d'école René Germanier, gamins des Pâquis, nous y avons usé, toi tes fonds de culottes et moi Yvonne les tabliers obligatoires à cette époque, comme c'est loin tout cela. Je n'aurais jamais pensé te retrouver au club des Aînés de Châtelaïne-Balexert. En qualité de double champion de pétanque et de jeux de cartes.

Félicitations à toi Michel Jaquier, tu oses aussi gagner doublement les parties de pétanques et les tournois de Jass ; mais il est vrai que tu t'exerces avec tes amis du club et avec tes anciens collègues de travail, amateurs de Jass.

Félicitations à Jean Favre, membre du club et joueur fidèle qui vient disputer ces parties de cartes avec large sourire et optimisme, merci champion !



L'équipe gagnante du Tournoi de Jass

Félicitations à Biagio Chiacchiari, jeune membre du club que nous remercions pour sa disponibilité et sa facile intégration parmi nous. Il est depuis peu au club et aussi notre champion de pétanque.

A tous ces joueurs, notre présidente Aimée Brandt, le comité et les membres du club Châtelaïne-Balexert sont fiers de vous. Nous attendons avec impatience vos futures performances de l'an 2000.

Photos Michel Jaquier.
Textes Yvonne Tornare.



Les heureux gagnants du Tournoi de pétanque

Un petit compte rendu de la conférence débat organisée par le service social de Vernier

Les intervenants sont : Madame Michèle Canellas et Monsieur Déo Hakisimana.

Ont oeuvré dans les coulisses Mme Corine Cadamagnani et Mme Christiane Chavan, nouvelle assistante sociale au service social communal, qui a remplacé Mme Marina Fasler qui nous a laissé un merveilleux souvenir.

Mme Canellas a travaillé 20 ans dans une crèche et maintenant elle donne son temps en s'occupant des D2 des Avanchets et des Libellules.

Club des aînés d'Avanchet

Mme Hedwige Bonny
21, rue du Grand-Bay
1220 Avanchet
Corresp. : C.P. 141
1211 Genève 28
Tél. 796 99 59 (privé)
Ouverture le mardi
de 13h30 à 17h30.

Club des aînés de Châtelaïne-Balexert

Mme Aimée Brandt
39, av. de Crozet
1219 Châtelaïne
Tél. 796 60 83
Ouverture les mardi,
mercredi et jeudi
de 14h à 17h.

Club des aînés des Libellules

Mme Alice Fasel
10, ch. de l'Usine-à-Gaz
1219 Le Lignon
Tél. 797 13 97
Ouverture
les lundi, mardi et jeudi
de 13h30 à 17h.

Club des aînés du Lignon

Dir. collégiale
50-53, av. du Lignon
1219 Le Lignon
Tél. 796 16 70
Ouverture du lundi au
vendredi de 14h à 18h
(animation principale
le mercredi).

Club des aînés de Vernier-Village

M. Isaac Nicolier
6, ch. de Champ-Claude
1214 Vernier
Tél. 341 03 48
Réunions
les mercredi et vendredi
de 13h30 à 17h.

Son temps libre, elle l'apporte à son petit-fils Valentin, car au fond d'elle-même elle pense ne pas avoir été assez attentive avec ses enfants (comme toutes les mamans d'ailleurs).

Par les grands-parents, nous transmettons les racines de nos ancêtres.

Elle nous raconte aussi que parfois, elle entendait des disputes entre ses parents, cela l'effrayait un peu, alors elle mettait de la musique pour ne pas entendre.

Elle jouait avec son petit-fils en inversant les rôles, elle était l'enfant et cela lui permettait de mieux le connaître.

En regardant les albums de photos, cela garde le contact avec les familles, tout comme en s'écrivant les uns les autres, nous apprenons à mieux nous connaître.

En racontant ce récit, l'interlocutrice trouve qu'elle a eu de la chance, car parfois, les relations sont difficiles entre les générations. Mieux vaut toujours dire que tout s'est bien passé.

L'autre intervenant, Monsieur Déo Hakisimana, journaliste du Burundi, habitant de Vernier depuis 1989, papa de 6 enfants, nous fait connaître comment cela se passe dans son pays.

Il y a beaucoup de contacts avec la famille. C'est un petit pays, mais très peuplé !

Les grands-parents sont un grand livre d'histoires. Les sages en Afrique respectent les grands-parents. Les personnes âgées sont plus écoutées, c'est presque comme une parole d'évangile, une richesse ; " plus les cheveux sont blancs, plus elles sont respectées ".

Les aînés ne sont jamais seuls et sans aide. Pouvoir passer des vacances chez les grands-parents c'était un pèlerinage pour les enfants, une joie. Avoir ce privilège c'était une bénédiction et l'enfant était une richesse pour les grands-parents.

Les plus jeunes pour les ancêtres jouaient le rôle de l'AVS. Mais avec les nouveaux événements, cela a provoqué du changement.

La parole d'un ancien en Afrique prévaut sur toutes les nouvelles générations.

Le mot de la fin : les relations entre les grands-parents et leurs enfants concernant les petits-enfants, c'est un problème, car les parents veulent bien que nous les gardions, cela ça va... mais ne te mêle de rien d'autre !

H. Bonny

Au parascolaire... et au spectacle !

Le 18 novembre dernier à 17 heures, il régnait une ambiance juvénile : une centaine d'enfants inscrits aux activités parascolaires ont pu en effet se transporter dans le monde féerique du conte à travers le spectacle " Jacques et le haricot magique " joué pour eux par la troupe des " Croquettes ", grâce à l'amabilité des chauffeurs qui ont transporté les enfants des écoles de Vernier et Châtelaine jusqu'à la salle communale de Chambésy.

Imaginez alors tous ces enfants excités par l'événement (en plus de la neige qui tombait en cette fin d'après-midi) qui, dès le début du spectacle, observèrent un silence presque total et ouvrirent tout grands leurs yeux et oreilles, fascinés par la marionnette de Jacques au centre de l'intrigue. Imaginez aussi les nombreuses sensations de ces enfants découvrant devant eux un vrai spectacle animé : il suffit de penser aux plus petits terrifiés par l'immense marionnette de l'ogre qui aimait tant manger de la chair d'enfant ! Imaginez enfin combien une telle représentation peut être ensuite le pont de départ d'activités ludiques autour de la marionnette, de jeux et de dessins, etc. Sans compter le plaisir de raconter tout ce vécu à autrui.

C'est pour toutes ces raisons que le service parascolaire est heureux de pouvoir organiser occasionnellement au cours de l'année, des spectacles à l'attention des enfants des activités surveillées, en plus des différentes animations sportives ou artistiques mises sur pied régulièrement par les équipes parascolaires dans le cadre des activités de fins d'après-midi. C'est l'occasion ici de remercier les mairies pour leur appui financier, les acteurs

des troupes pour ces supplémentaires à l'attention du parascolaire et toutes les personnes qui encadrent les enfants : conducteurs bénévoles, parents, et, surtout, animateurs/trices parascolaires qui doivent veiller au bon déroulement de ces sorties.

A bientôt donc... pour un prochain spectacle.

Yves Delieutraz, resp. de secteur

Pour tout renseignement complémentaire sur les activités parascolaires, contacter le personnel parascolaire, dans chaque école ou le secrétariat du service au No 309 08 22.

Cours de danse (Ballet Jazz)

Mercredi	de 18h30 à 19h45 et de 20h à 21h15	débutants/moyens
Jeudi	de 18h15 à 19h30	moyens/avancés

Cours de stretching

Jeudi	de 19h30 à 20h30	tous niveaux
-------	------------------	--------------

Salle de rythmique II de l'école du Lignon III

Prix : Danse, Fr. 44.- par mois,
Stretching, Fr. 40.- par mois.

Inscriptions et renseignements :

Mme Doris Gerber, av. du Lignon 17, 1219 Le Lignon,
tél. 796 46 63.

Avant, dit la Dame, c'était comment ?

Elle est plantée devant la Maison Naville qui est devenue notre Mairie depuis «le 17 janvier 1973, (son) transfert dans ses nouveaux locaux étant chose faite» ainsi que le relève M. Fritz Hämmerli alors Maire, dans une plaquette éditée à l'occasion de l'inauguration de ce très beau bâtiment, le 26 mai 1973.

Quant à la Dame - nous l'avons rencontrée dans le numéro 5 de l'été 99 : elle enjambait 3 crottes de chien pour se sauver des assauts d'un chauffard qui dévalait comme un fou le chemin de l'Esplanade - ce qui l'intéresse c'est de savoir ce qu'il y avait avant.

Avant, Madame, il y avait les Naville de Vernier, une famille dont le premier ancêtre connu vivait à Marzier près d'Annecy dans le courant du XIVE siècle. Mais pour vous raconter le premier Naville à Vernier, laissons parler M. P. Comtat qui en a si bien décrit la vie dans la plaquette mentionnée plus haut :

«**François-Marc-Louis NAVILLE** fut le premier Naville à Vernier. Il naquit le 11 janvier 1784. Orphelin à 5 ans, il fut élevé à Villette, autre demeure de la famille Naville, par Mme NAVILLE-GALLATIN, veuve de François-André, fusillé à Genève par les révolutionnaires le 2 août 1794 et dont le procès inique souleva l'indignation du peuple de Genève.

Après des études de théologie, il fut consacré au Saint Ministère en 1806, et en juin 1811 il fut nommé pasteur de Chancy.

Pendant la période troublée de 1814-1815 (combats entre Français et Autrichiens, puis séquelles des opérations militaires), l'épidémie de typhus de 1815-1816 et la disette de 1817 furent durement ressenties par les habitants. Il se dépensa alors sans compter pour soulager les misères de ses paroissiens et même, en collabora-

tion avec les curés des paroisses voisines, il organisa des secours et fit établir des centres de distribution de vivres. Il parcourut lui-même le pays pour veiller à ce que tout se passât avec ordre.

A la fin de 1818, François NAVILLE décida de démissionner de ses fonctions de pasteur de Chancy.

Depuis longtemps, il se sentait attiré par la pédagogie; aussi, en juin 1819, il alla s'établir à Vernier dans la propriété actuelle, qu'il devait acquérir le 18 décembre 1820 et où il créa un institut d'éducation pour jeunes gens qui devint réputé.

Son institut le mit en contact avec des éducateurs célèbres, il visita de nombreux instituts et c'est durant un voyage qu'il entra en contact avec le célèbre Père GIRARD, qui avait créé à Fribourg un des établissements les plus réputés d'éducation populaire. Une sympathie profonde s'établit entre le Père GIRARD et François NAVILLE. Leurs idées se rencontraient en plusieurs points, notamment le désir et l'espoir d'un rapprochement entre les diverses confessions chrétiennes. Le Père GIRARD fut vraiment l'inspirateur de son nouveau



Les portraits de famille

collège. En décembre 1820, il visita l'établissement de Vernier et cette date devint une fête anniversaire célébrée régulièrement dans l'institut.

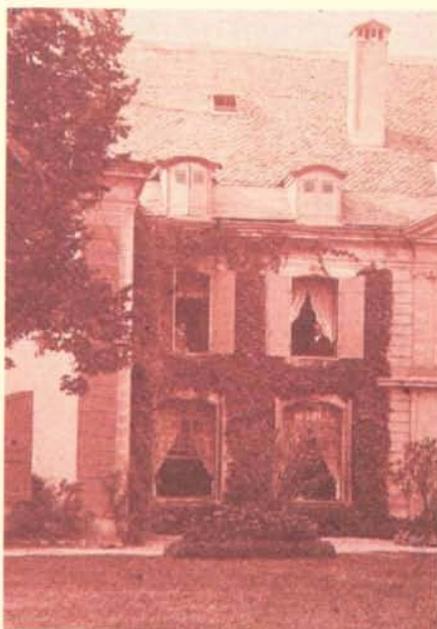
Au travers d'une vie si remplie, François NAVILLE trouva le temps d'étudier cinq langues, la métaphysique, et fut l'auteur de plusieurs publications sur l'éducation, la philanthropie et l'économie politique. Il s'occupa activement de la construction d'une chapelle protestante, inaugurée le 30 avril 1837, l'actuelle chapelle du chemin de Sales, sur une terre de son propre domaine. Il en fut le premier pasteur. Le 22 mars 1846, il s'éteignit à Vernier après une douloureuse maladie. D'anciens élèves portèrent eux-mêmes le cercueil dans le cimetière de Vernier où il repose face à la chaîne des Alpes, dont les aspects étaient toujours pour lui un sujet de nouvel enchantement.

De son mariage, le 19 novembre 1810 avec Adrienne ARNOLD, naquirent cinq enfants dont Jean-Louis NAVILLE, l'aîné, né à Chancy le 23 juillet 1812. »

En relisant cette plaquette maintenant épuisée, à laquelle



Les «meubles de Paris» évoqués par Pierre Bertrand ?



Qui sont-ils, aux fenêtres ?



Une belle rampe en fer forgé heureusement conservée

ont collaboré MM. Pierre Pittard, ancien Maire et Pierre Bertrand, historien, nous réalisons le peu de choses que les Verniolans d'aujourd'hui savent du passé de leur commune. D'accord avec la Rédaction d'INFORMATIONS-VERNIER, nous en publierons dorénavant de larges extraits.

Références :

Plaquette éditée par les Autorités communales, MM. Fritz Hämmerli étant Maire, Albert-Henri Widmer, Vice-président du Conseil administratif, Roland Baertschi, conseiller administratif et Madame Julia Viret étant Présidente du Conseil municipal.

Le Comité de l'AIVV

Association des intérêts de Vernier-Village

Te reconnais-tu ?

La question s'adresse au garçon en jaune et blanc qui joue de la flûte à bec. Et s'il se reconnaît, il demandera à ses parents de nous téléphoner au 341 39 17 jusqu'au 11 février 2000 et il gagnera un bon de Fr. 30.- à valoir dans une bonne librairie genevoise.

Le Comité de l'AIVV



L'avenir accordéoniste de Châtelaine

Soirée annuelle

le samedi 4 mars 2000
dès 20h30

à la salle des Fêtes du Lignon

La MACAV

Maison d'artisanat communal
amateur de Vernier,
48, rue du Village

jusqu'au 12 février 2000

«CLIN D'OEIL À L'AN 2000»
«Constrastes»
de Verène Tranchet
avec la collaboration de
Robert Christinat, peintre

Petites annonces
A votre service gratuitement

A vendre

Citroën AX GT (1400 cc), 1991,
55'000 km, blanche, 4 portes,
Fr. 4 500.-.
Tél. 970 12 92, fax 970 12 96.

Divers

Cherche retraité ou bricoleur possédant un atelier, pour remise en état de 3 anciens vélomoteurs Sachs des années 60.
Tél. 797 06 54.



ARBO TECH SOINS AUX ARBRES

-TAILLE DES ARBRES
ET GRANDS SUJETS

-ABATTAGE ET
DÉMONTAGE DÉLICATS

-PROTECTION DES ARBRES :
PRÉVENTION SUR CHANTIERS

-TRAITEMENTS DIVERS
ANALYSES DES RISQUES

-PLANTATIONS ET
TAILLES DE FORMATIONS

BUTTY & CIE

10, chemin de Sales - 1214 Vernier
tél. 079 203 45 28 ou 022 341 38 41
fax 022 341 45 10

Résidence à Vernier de l'Opéra-Studio de Genève An 2000

Du 11 au 19 MARS - Maison Chauvet-Lullin

STAGE POUR CHANTEURS sur l'opéra COSÌ FAN TUTTE de W. A. MOZART, par Francisco NEGRIN (Londres) et Serge MARTIN (Genève), metteurs en scène, Jean-Marie CURTI, chef d'orchestre, Anthony DI GIANTOMASSO, chef de chant.
Accessible aux auditeurs sur inscription gratuitement.

Atelier de **PIANISTES-ACCOMPAGNATEURS** ouvert aux personnes intéressées et compétentes.

Mercredi 22 MARS 15h30 - Ecole de Vernier-Place

Deux opéras joués pour et par des enfants, dans le cadre du Festival Jeunesse de Vernier :

Le Théâtre des enfants du monde et la Clé des Chants présentent «Nous bâtissons une ville» de Paul HINDEMITH et «La sorcière du placard aux balais» de Marcel Landowski.

Direction musicale : Jean-Marie Curti

Mise en scène : Michèle Cart

Scénographie : Claire Berlie

Chefs de chœur : Christine Fellay et Elisabeth Borel

Chœur d'enfants : La Clé des Chants de Balexert

Orchestre de l'Opéra-Studio de Genève

«**Nous bâtissons une ville**» : N'avez-vous jamais rêvé de construire la plus belle ville du monde ? C'est le pari d'un groupe d'enfants. Y parviendront-ils ?

«**La sorcière du placard aux balais**» : Dans la maison de Pierre, une sorcière hante le placard aux balais. Pour la voir, il faut chanter une chanson bien particulière...

Du 17 au 28 MAI - Salle des fêtes du Lignon

BARBE-BLEUE, opéra-bouffe de Jacques OFFENBACH
Solistes, chœurs et orchestre de l'Opéra-Studio de Genève.

Direction musicale : Jean-Marie Curti

Afin de continuer la tradition d'accueil chaleureux que nous avons pu développer depuis 3 ans grâce à vous, nous cherchons des personnes qui pourraient

loger nos solistes

bénévolement (nuit et petit-déjeuner).

Plusieurs périodes possibles
dès le mois de mars 2000.

Merci d'avance !

Jean-Marie CURTI

Concours de dessins d'enfants

Pour la création de l'affiche de Barbe-Bleue,

opéra-bouffe de Jacques OFFENBACH

Réservé aux enfants des écoles primaires (3P-6P)
de la commune de Vernier

Délai : lundi 6 mars 2000

Jury - Prix - Exposition de tous les dessins

Dossier à disposition dans chaque école
et au Service culturel de Vernier, ☎ 306 06 86

Renseignements et inscriptions : Service culturel de la commune de Vernier, tél. 306 06 86

La clé des chants : un nouveau chœur d'enfants à Vernier

Et oui, ça y est ! Depuis quelques temps déjà, plusieurs enfants en redemandaient. Ils voulaient chanter encore et toujours plus et ils ont eu raison d'insister puisqu'aujourd'hui est née La clé des chants : une quinzaine d'enfants entre 7 et 12 ans, élèves à l'école de Balexert, se retrouvent tous les mardis entre 12h et 13h et viennent répéter avec leurs yeux pétillants de bonheur, leurs voix joyeuses et leur bonne humeur.

Quel entrain ! C'est que cette année, en collaboration avec l'Opéra-Studio de Genève, dirigé par Jean-Marie Curti, et le Théâtre des enfants du monde, dirigé par Michèle Cart, La clé des chants se lance dans deux

opéras pour enfants : «Nous bâtissons une ville» de P. Hindemith et «La sorcière du placard aux balais» de M. Landowski. Ces oeuvres seront réunies en un spectacle, donné notamment au Festival Jeunesse de Vernier. En y participant, les enfants seront donc non seulement chanteurs mais aussi acteurs.

Une ville construite par et pour les enfants, une sorcière qui vient y mettre son grain de sel, quoi de plus excitant pour ces petits chanteurs en herbe et quelle joie pour nous de les emmener dans ce monde fabuleux qu'est l'opéra !

Pour tout renseignement : Christine Fellay, tél. 344 85 39.